

# COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2023/0062 - **Circulation alternée** pour travaux  
de branchement aérosout. EDF  
- rue du Pâtis Pigeaud - EL2D »

Le Maire de la Commune de Saint-Mars-du-Désert,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration de l'entreprise EL2D en vue de réaliser des travaux de branchement aérosout. EDF dans la rue du Pâtis Pigeaud » **du 22 Février au 03 Mars 2023.**

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux,

### ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de « branchement aérosout. EDF dans « la rue du Pâtis Pigeaud » par l'entreprise EL2D, **la circulation sera alternée au droit du chantier du 22 Février au 03 Mars 2023.**

Article 2 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation par l'entreprise EL2D qui a en charge les travaux. **(ATTENTION / enrobé neuf : pas de tranchée en traversée de route).**

Article 3 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nort sur Erdre, le Directeur Général des Services, la Police Rurale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché et publié aux lieux habituels de la Commune **et sur place.**

Fait et arrêté à ST MARS DU DESERT, le 26 Janvier 2023

Le Maire

  
**Barbara NOURRY**